

Date: 9 mars 2021 à 09:02:20 UTC+1

Objet: Rentrée scolaire 2022-2023 et retraits d'emplois dans les Centres Médico-psycho-pédagogiques (CMPP)

Mesdames les Conseillères Départementales, Messieurs les Conseillers Départementaux,

Nos deux associations, au service de l'enfance en situation de handicap, se tournent vers vous afin de vous alerter sur la situation suivante. :

Le [vendredi 29 janvier 2021](#), l'Adjointe de Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des Services Académiques de l'Éducation Nationale, nous a informés, lors d'une audience, des choix retenus au titre des opérations de carte scolaire 2021-2022. Lors de la rentrée 2022, il est prévu un retrait d'emploi dans chacun des deux CMPP que l'association PEP gère en Seine-Maritime à savoir le CMPP Sévigné de ROUEN avec ses antennes dans l'agglomération rouennaises et le CMPP Kergomard du Havre. En [septembre 2021](#), les postes demeureront en l'état.

Chacune de ces entités bénéficie actuellement d'un poste d'enseignant spécialisé (ancienne option maître G) chargé d'aide à dominante ré-éducative, poste relevant de l'Education Nationale et affecté en CMPP. Le DASEN considère que ces postes d'enseignants exerçant en dehors des classes appartenant à des écoles constituent « des anomalies » administratives. Il constate et regrette une carence d'enseignants spécialisés exerçant dans les écoles et ne disposant pas des moyens pour former rapidement des spécialistes de la difficulté scolaire, il envisage de reprendre les postes des enseignants exerçant en CMPP et de les affecter dans les écoles « ordinaires ». Leur rôle en CMPP est pourtant fondamental, en établissant un lien entre les soins et l'entrée dans les apprentissages scolaires.

Le CMPP Henri Wallon de Dieppe, établissement géré par l'APAJH, sera, lui, impacté à hauteur de trois postes : un poste de Directrice dès la rentrée 2021, sans aucun préavis, au risque de mettre en difficulté cet établissement, puis deux postes d'enseignants spécialisés lors de la rentrée 2022.

Nous avons fait connaître notre total désaccord avec ces décisions. En effet, les missions de ces personnels sont profondément inscrites dans la réalité de la vie de l'École, des familles et des enfants ou adolescents qu'ils accompagnent de la maternelle au collège.

Ces professionnels sont présents sur le terrain et apportent leur expertise à leurs collègues des équipes pédagogiques qui les sollicitent fortement pour aider à la prise en compte des élèves les plus fragiles voire en situation de handicap. A l'heure où l'École a besoin du médico-social pour la réussite du virage inclusif, leur apport est essentiel.

Aux côtés des personnels médicaux ou paramédicaux des CMPP, ils sont porteurs d'un regard pédagogique précieux et indispensable.

Ces enseignants spécialisés constituent une ressource importante en matière de prévention, de repérage et font preuve d'une réelle capacité

d'adaptation pour être toujours plus présents dans les établissements scolaires. Ils tiennent une place prépondérante dans l'intervention précoce, enjeu déterminant pour la réussite scolaire.

Quotidiennement des parents, des enseignants nous expriment leur réserve face à la réalité vécue au sein des établissements scolaires. Certes les données chiffrées mettent en exergue un nombre croissant d'élèves en situation d'inclusion, mais souvent dans des conditions difficiles, tant pour les enfants que pour les enseignants ! Le dialogue et l'aide des personnels du médico-social, enseignants spécialisés compris, sont donc fortement appréciés.

Alors que des postes risquent de disparaître, ces mêmes CMPP sont, dans le cadre de la démarche voulue par l'ARS et l'Éducation Nationale, sollicités pour la mise en place des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les associations PEP 76 et APAJH ont répondu à l'appel des services de l'État et leurs personnels apportent leur concours à sa mise en place dans le département.

Par ailleurs, un projet actuel porté par l'ARS en partenariat avec l'Éducation Nationale prévoit la mise en place d'une équipe mobile de pédopsychiatrie en milieu rural. Le CMPP Sévigné est présent dans cette action et les retraits d'enseignants projetés constitueraient un frein majeur.

Malgré toute leur volonté et leur engagement militant, les équipes des CMPP seront conduites à prioriser leurs interventions et à effectuer des choix douloureux qui s'opéreront au détriment des plus fragiles alors que le système éducatif français est, selon des études internationales, déjà fortement inégalitaire.

Ces retraits d'emplois, s'ils devaient se confirmer, seraient d'autant plus contradictoires avec la réalité de terrain qui fait apparaître, dans chacun des CMPP concernés, d'importantes listes d'attente. Ils traduiraient la volonté de l'Éducation Nationale de réduire l'action pédagogique inscrite dans l'intitulé même des Centres Médico-Psychopédagogiques, volonté déjà malheureusement affichée dès 2019, avec la suppression annoncée sur 3 rentrées scolaires des 5 postes de Directeur Éducation Nationale affectés depuis plusieurs décennies dans les établissements gérés par les PEP 76 et confirmée par la suppression brutale de celui de l'APAJH 76 à Dieppe dès cette prochaine rentrée, suivie de celles des 2 enseignantes spécialisées l'année suivante.

Au total, ce seraient donc 13 retraits d'emplois en 5 années. Une telle ponction ne peut que peser gravement sur le fonctionnement de nos trois CMPP.

Œuvres complémentaires de l'École Publique, la Fédération nationale des PEP et la Fédération nationale APAJH (créée justement par des enseignants spécialisés il y a 60 ans) et leurs déclinaisons territoriales ont toujours su construire un partenariat vrai avec l'Éducation Nationale.

C'est pourquoi nous espérons que vous pourrez soutenir nos revendications et contribuer à ce que, dans l'intérêt des jeunes, des familles et des équipes pédagogiques, ces mesures soient retirées.

Avec nos sincères remerciements pour l'attention que vous prêterez à notre courrier, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Didier DETALMINIL
Président
Les PEP 76
4 Rue du Bac - 76000 ROUEN
Tél. : 02 35 07 82 10

Michel LECAUDÉ
Président - APAJH 76
Chemin de la Poudrière
76120 GRAND QUEVILLY
Tél. : 07 67 22 29 90